L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 20 AOUT 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande des jeunes personnes parlant français, pour un travail facile de cartonnage. S'adresser à la grocerie coin Calliope et Magnolia. 17 août—7f

UNE Belle boîte cloisée pour porcelaine de Chine ou ver erie pour remplir un 6 pces d'environ cinq pieds. Dire le prix, l'endroit où l'on a vu voir la boîte. S'adresser par lettre à la Boîte No 222 à la Poste. 11 août—1 semaine.

ON demande un à-compte sont ce avec sa femme. Bonne comme gardien d'écurie avec 30 malets, la femme pour faire la cuisine et elle le désire. S'adresser à J. E. M. Soulet que P. O., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tableaux à l'huile, bronzes, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 85,325—Division D.—Jos. Charle D. Montgomery, interdite, Attendu, qu'Edouard Shields Porter, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne de Charle D. Montgomery, interdite, a demandé à cette cour par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconn. Mlle Rosalie Lavisse, Regard, l'autorisation de procéder à la possession de, et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Ainsi est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.
Par ordre de la Cour.
ROBERT MARIONNEAUX, Greffier.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.
EUG. D'HÉRBETTE, Député Greffier.
Sept—5 12 19 26—sept 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve J. Schweitzer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,941.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Abel Peyrous, exécuteur testamentaire de cette succession ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 août—10 13 19

Succession de Pierre G. Monsseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,796.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
10août—10 13 19

Succession de Aimée Wehrr, femme de, cedée de J. R. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,408.—Division C.—Attendu que Joseph K. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère, femme décédée de J. R. Winchester, de cet Etat : Ainsi est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 août—5 10 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du district pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 36,140.—Louis F. Bouny vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du présent soit convoquée et tenue pardevant L. F. Bouche ron, notaire, en son bureau No 95, Passage de la Bourse, en cette ville, le VENDREDI, 26me jour d'août 1892, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur la demande ou dit petitionnaire pour un règlement avec toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 9 août 1892.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. MAHON, Député Greffier. Juge.
10 août—3f au 25 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du district pour la paroisse d'Orléans.—No 31,022.—Division D.—Henry and Brown et leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la maison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les membres individuels soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le VENDREDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers décrits insolvable par publication en astre, conformément à la loi. Ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, l'endroit, les termes et conditions sur lesquels la propriété décrite par les dits insolvables sera vendue.
Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1892.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. W. FRADIS, Député Greffier.
26 juil—3f au 1er sept

C. A. Philippi & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,307.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Fernan, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17août—17 20 26

Succession de Jno. F. Schweitzer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,492.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Abel Peyrous, exécuteur testamentaire de cette succession ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 août—10 13 19

Succession de Pierre G. Monsseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,796.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
A. V. FLOTTE, Greffier.
10août—10 13 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,788—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Comme il appert que le repit demandé par la pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jos C Wenck, notaire public en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de cette insolvable, et à un synd c, vous sur sa nomination, par les créanciers, et aussi sur un projet ou sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle tous procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouv-Orléans, 14 juillet 1892.
[Signé] F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Hon Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme.
EUG. H. MANUEL, Député Greffier.
13juil—4f au 20)

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je soussigné juge de la 2ième jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cause l'affaire désignée et dans les termes et chiffres ci-dessous à savoir :
Succession de Jules Godolphin Leach—No 36,140—Division "B".
Le tel et les témoignages étant pris en cause et la preuve faite, il est ordonné dans le présent acte de la Cour rendue et enregistrée ce jour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait lieu de faire droit à la demande faite par Jules Godolphin Leach à être relevé de son habitude d'imbécilité et d'incapacité, et qu'en conséquence il lui soit donné la pleine jouissance de sa personne et de ses biens et spécialement ses hérédités, et qu'avec réserve de l'usufruit en faveur de Mme Jules Godolphin Leach née C. Pfost, sa mère, à l'effet de recommander à personne compétente pour agir et être nommée personne représentant légalement dans cette affaire Jules Godolphin Leach ; la dite réunion de ses créanciers devra être composée des personnes et de la manière prescrite par la loi Nationalité pour cette affaire, à savoir : A. H. May, agent de Wm Karnes, A. Chassaroy, Joseph Tupper, Charles Ludwig et Joseph W. Le Chat qui les trois nommés assureront par la succession de l'interné.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1892.
Signé F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. W. FRADIS, Député Greffier.
26 juil—3f au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 36,140—Louis F. Bouny vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la personne et des biens de Adolphe Bouny soit convoquée et tenue pardevant L. F. Bouchereau, notaire, en son bureau No 95, Passage de la Bourse, en cette ville, le VENDREDI, 26me jour d'août 1892, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur la demande du dit pétitionnaire pour un règlement avec toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 9 août 1892.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. MAHON, Député Greffier.
10 août—3f au 25 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 31,022.—Division D.—Henry and Brown et leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la maison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les membres individuels soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le VENDREDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers décrits insolvable par publication en astre, conformément à la loi. Ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, l'endroit, les termes et conditions sur lesquels la propriété décrite par les dits insolvables sera vendue.
Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1892.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. W. FRADIS, Député Greffier.
26 juil—3f au 1er sept

C. A. Philippi & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,307.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Fernan, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17août—17 20 26

P. J. McMillan et ètc et Thomas J. McMillan individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34,979—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas J. McMillan, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16août—16 20 26

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,788—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Comme il appert que le repit demandé par la pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par la loi pardevant Jos C Wenck, notaire public en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15me jour d'août 1892, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de cette insolvable, et à un syndic, vous sur sa nomination, par les créanciers, et aussi sur un projet ou sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle tous procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouv-Orléans, 14 juillet 1892.
[Signé] F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Hon Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme.
EUG. H. MANUEL, Député Greffier.
13juil—4f au 20)

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 36,140—Louis F. Bouny vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la personne et des biens de Adolphe Bouny soit convoquée et tenue pardevant L. F. Bouchereau, notaire, en son bureau No 95, Passage de la Bourse, en cette ville, le VENDREDI, 26me jour d'août 1892, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur la demande du dit pétitionnaire pour un règlement avec toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 9 août 1892.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. MAHON, Député Greffier.
10 août—3f au 25 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 31,022.—Division D.—Henry and Brown et leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la maison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les membres individuels soit convoquée pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le VENDREDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers décrits insolvable par publication en astre, conformément à la loi. Ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, l'endroit, les termes et conditions sur lesquels la propriété décrite par les dits insolvables sera vendue.
Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1892.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. W. FRADIS, Député Greffier.
26 juil—3f au 1er sept

C. A. Philippi & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,307.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Fernan, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17août—17 20 26

P. J. McMillan et ètc et Thomas J. McMillan individuellement vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34,979—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas J. McMillan, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10août—10 13 19

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 AOUT—CLASSE No 296
Tirage de 4 heures P. M.

30 | 70 | 28 | 41 | 23 | 58 | 73 | 64 | 20 | 13 | 32

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
Le Monitoring nous apposons notre signature.
Ce 19 août 1892—à heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU, Commissaire.
EDGAR FILIE, Pro tem.

Les pièces de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos nouvelles.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu consécutivement (Juin et Décembre) et les grandes tirages à mandées simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ceux-ci sont publiés à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remontant depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nos présidents à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
P. A. Early
W. L. Landry
Commissaires.

Nous soussignés Banquiers et Négociers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. H. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, sont	$75,000
1 Lot de	20,000,.....	20,000
1 Lot de	10,000,.....	10,000
1 Lot de	5,000,.....	5,000
2 Lots de	2,500,.....	5,000
5 Lots de	1,000,.....	5,000
25 Lots de	300,.....	7,500
100 Lots de	200,.....	20,000
200 Lots de	100	20,000
500 Lots de	50,.....	25,000
500 Lots de	40,.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, sont.....	$10,000
100 Lots de	200, ...	8,000
100 Lots de	40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, sont.....	$19,980
999 Lots de	20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à	....	$99,5,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 14 billets entiers (ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EX-PRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PLASTÈRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS ENTIERS ET LES FRACTIONS DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Poudreuse en plein et faites la signature ci-dessus.

Le Congrès ayant passé des lois défendant à service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous avons établi des Bureaux d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les billets de lots.

Les lettres adressées des tous envoyés en express sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais d'express.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une déclaration de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot ou de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous avez que le billet soit daté à la Nouvelle Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le numéro soit publié dans le journal "Bienfaisance" ou Nouvelle appelé le Lot d'Etat ; que le nom de GEN. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARLE figurent sur la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer à l'exposte que les présents à Nouvelle-Orléans.

Il y aura de nombreux imitateurs et malheureusement à vendre sur la mauvaise foi lorsque les personnes requerront d'énormes commissions que les acheteurs doivent y faire attention, et de ne jamais un montant pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et par d'autres, s'ils veulent la chance de les gagner.

Remettre à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous soussignés certifions que nous connaissons personnellement les Directeurs de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et nous croyons qu'ils sont honorables et capables de remplir toutes les promesses faites dans leurs annonces.

J. H. BURCH, Président Crescent City Nat. Bank.
CHAS. PARSONS, Président Citizens' Bank.
ALEX. PITKIN, Président Louisiana Nat. Bank.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur connue comme le No 909 rue Terpsichore.

Hincks & Johnson versus Thomas W. Bothick, interdit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,965.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Première District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Terpsichore, la ligne de séparation entre les propriétés de Thomas W. Bothick et Mme Hincks, la rue Dryades et la ligne de séparation entre les propriétés de Thomas W. Bothick et Mme Hincks, mesurant trente pieds de front sur la rue Terpsichore sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 448 rue Bourbon, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Faisan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,098—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Première District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et font ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Bourbon, la rue Polymnie, la rue Felicity Road et la ligne de séparation entre les propriétés de Octave A. Faisan et Mme Pickles, mesurant trente pieds de front sur la rue Bourbon sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère par M. Paradis, arpenteur, en date du 8 août 1892, ledit lot de terre mesurant en profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

John Jos. Paquette vs. Mme Janie Knasbuy, femme de Dr Ernest H. Smith et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,132.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, la rue Gravier, la rue Orleans et St George, laquelle portion ou lot de terre est située sur l'avenue Peters, à une distance de cent vingt pieds de la rue Gravier et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formant la plus grande portion du lot No 16 de la portion adjointe de lot No 17, dans l'Ilet No 58, d'après le plan originel de Duckerville, dressé par MM. F. Reboul et W. T. Thompson, voyeurs, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau du F. E. Revel, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir la somme de quatre mille soixante-douze 43/100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir de 8 mars 1892, jusqu'à parfait paiement, plus 1860 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et la moitié des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur nommera (insère au montant de deux mille piastres) pour les dépenses de la Cour, d'après un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, le 21 mars 1891. (Titre enregistré au bureau des Hypothèques dans le Livre 137, folio 436.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 448 rue Bourbon, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Faisan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,098—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et font ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Bourbon, la rue Polymnie, la rue Felicity Road et la ligne de séparation entre les propriétés de Octave A. Faisan et Mme Pickles, mesurant trente pieds de front sur la rue Bourbon sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère par M. Paradis, arpenteur, en date du 8 août 1892, ledit lot de terre mesurant en profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

John Jos. Paquette vs. Mme Janie Knasbuy, femme de Dr Ernest H. Smith et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,132.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une certaine lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, la rue Gravier, la rue Orleans et St George, laquelle portion ou lot de terre est située sur l'avenue Peters, à une distance de cent vingt pieds de la rue Gravier et mesure, mesure américaine, trente pieds de face à l'avenue Peters par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant formant la plus grande portion du lot No 16 de la portion adjointe de lot No 17, dans l'Ilet No 58, d'après le plan originel de Duckerville, dressé par MM. F. Reboul et W. T. Thompson, voyeurs, en date du 23 mars 1849 et déposé dans le bureau du F. E. Revel, feu notaire.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir la somme de quatre mille soixante-douze 43/100 piastres avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir de 8 mars 1892, jusqu'à parfait paiement, plus 1860 pour cent sur le dit montant y compris le principal et l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et la moitié des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur nommera (insère au montant de deux mille piastres) pour les dépenses de la Cour, d'après un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, le 21 mars 1891. (Titre enregistré au bureau des Hypothèques dans le Livre 137, folio 436.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme le No 448 rue Bourbon, entre la rue Polymnie et le Felicity Road.

Thomas Pickles versus Octave A. Faisan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,098—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Bourbon, la rue Polymnie, la rue Felicity Road et la ligne de séparation entre les propriétés de Octave A. Faisan et Mme Pickles, mesurant trente pieds de front sur la rue Bourbon sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère par M. Paradis, arpenteur, en date du 8 août 1892, ledit lot de terre mesurant en profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété avec maison de rapport dans le Troisième District.

Union Homestead Association vs Mme Marceline Deffes, veuve de Jean Pierre Rondès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Gravier, la rue Commercial Place, la rue Derbigny et la rue Miro, mesurant trente pieds de front sur la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Union Homestead Association vs Mme Marceline Deffes, veuve de Jean Pierre Rondès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété et après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Gravier, la rue Commercial Place, la rue Derbigny et la rue Miro, mesurant trente pieds de front sur la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Union Homestead Association v